

La gratuité des TPG pour les moins de 25 ans a fait bondir le nombre d'abonnés

Transports à Genève Le Canton tire un bilan plutôt positif pour la première année de cette mesure. Les aînés sont moins enthousiasmés par l'offre que les jeunes.

Emilien Ghidoni

Il y a un peu plus d'un an, le Conseil d'État annonçait un boni exceptionnel dans les comptes du Canton. Profitant de cette rentrée d'argent, le Département de la santé et des mobilités (DSM) a préparé et déposé un projet de loi afin que l'État prenne en charge le coût de l'abonnement annuel Transports publics genevois (TPG) des moins de 25 ans résidant et étudiant dans le canton de Genève.

Après plusieurs passes d'armes parlementaires et un référendum, la mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. S'y est ajoutée une réduction de 50% du prix de l'abonnement annuel pour les personnes au bénéfice de l'AVS ou de l'assurance invalidité (AI), voulue par le Grand Conseil. Le gouvernement publie désormais un premier bilan de cette opération unique en Suisse.

48% de nouveaux abonnés

En un peu plus de douze mois, 128'306 abonnements ont été délivrés aux personnes éligibles à cette offre. Parmi ces dernières, 35% étaient déjà abonnées et 10% sont passées d'un abonnement mensuel à un format annuel. Cela signifie que presque la moitié des bénéficiaires (48%) sont de nouveaux abonnés. Ce résultat va dans le sens de l'objectif premier de la mesure, qui était de soulager le budget des familles genevoises en supprimant la charge représentée par le coût de l'abonnement pour leurs enfants.

Dans le détail, on note que la catégorie d'âge ayant le plus bénéficié de l'offre d'un abonnement annuel est celle des enfants de 6 à 17 ans. Chez ceux-ci, 86% des personnes en ont un, soit 62'221 enfants. L'offre est encore plus populaire auprès des 18-24 ans en formation à Genève et résidant hors du canton: ils sont 89% à détenir



Des voyageurs montant à bord du bus F, à la gare Cornavin. Magali Girardin

désormais un abonnement TPG. Mais, en chiffres absolus, ils ne représentent que 8932 bénéficiaires. Suivent les 8-24 ans en formation et résidant à Genève (21'591 abonnements, 72% du potentiel estimé) et les 18-24 ans à bas revenus (7109 abonnements, 59% du potentiel estimé).

Hausse de la fréquentation

Ces nouveaux usagers ont créé une augmentation notable de la fréquentation des bus. Avec 229'478'000 montées en 2025, elle a grimpé de 3,3%. «On voit qu'à Genève, ce taux est supérieur à ce qu'on observe dans d'autres agglomérations en Suisse», confie Sébastien Munafò, directeur de la filiale suisse

de 6t-bureau de recherche à nos confrères de la RTS.

Le spécialiste reste toutefois prudent sur un potentiel transfert modal – soit un changement du mode de transport de la voiture vers les transports en commun – attribuable à cette nouvelle offre. En outre, rien ne garantit que ces jeunes prendront durablement l'habitude d'emprunter les TPG après avoir dépassé l'âge de 25 ans.

Lors de l'entrée en vigueur de la mesure, les TPG ont connu un pic de ventes d'abonnements. Une deuxième ruée a eu lieu entre le 4 août et le 21 septembre, correspondant à la rentrée scolaire. Enfin, il y a eu une troisième période de forte affluence

entre le 15 décembre et le 31 décembre.

Facture de 42,4 millions de francs pour Genève

La forte proportion de nouveaux arrivés sur le réseau TPG a entraîné un total de ventes de 53,6 millions de francs. Un montant légèrement inférieur à l'estimation de l'Exécutif, qui tablait sur 56,8 millions. La facture nette pour l'État s'élève pour l'année 2025 à 42,4 millions, en raison de divers mécanismes de redistribution.

«Ce sont 50 millions de francs qui sont allés dans le portemonnaie des gens et qui ont été dépensés, confiait Pierre Maudet, chargé de la Mobilité, à la RTS.

De ce point de vue, c'est une mesure anticyclique qui fait la démonstration de son succès.» Toutefois, certains élus sont critiques envers le coût de la mesure, qui a été réévalué à la hausse à l'été 2025.

Les jeunes ont davantage profité de la gratuité totale que les aînés. Seuls 30% des retraités éligibles à la réduction de 50% sur leur abonnement annuel en possèdent un, soit 26'986 personnes. Chez les bénéficiaires de l'assurance invalidité, ils ne sont que 10% (1467 abonnements). Le DSM reconnaît qu'il existe «un potentiel encore important auprès des seniors et des bénéficiaires AI, que le département entend mieux atteindre à l'avenir».